



## **Procès-verbal du Comité Syndical Séance du 20 février 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt février à 18h00, se sont réunis à la Mairie-annexe de la Madeleine les membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de la Madeleine sous la présidence de Nicolas CRIAUD, Président, dûment convoqués le 13 février 2024.

Étaient présents : Nicolas CRIAUD ; Claude BODET ; Denis LENORMAND ; Nicolas AMBROSINI ; Caroline LEBEAU ; Roger COUE ; Jean-Claude DENIE ; Jean-Noël DESBOIS ; Catherine RICHOMME.

Était également présent : Thomas LEMONNIER (Responsable administratif et financier du Syndicat)

Était excusé : François FONTAINE.

Secrétaire de séance : Jean-Noël DESBOIS

### **Approbation du procès-verbal de la séance du 29 novembre 2023**

Le procès-verbal ne suscite aucune remarque et est approuvé à l'unanimité.

### **1 - Débat d'orientations budgétaires 2024 - Budget principal**

Monsieur le Président commente le diaporama présenté en séance.

#### Slide 6

Claude BODET précise que l'aire de jeux de l'école Jean de la Fontaine servira aussi à l'accueil périscolaire. Monsieur le Président ajoute qu'elle sera mutualisée car l'APS et l'école se trouvent sur le même site. Il remercie également Monsieur BODET et les élus de Saint-Lyphard car ce sera la ville de Saint-Lyphard qui portera le cahier des charges pour lancer le marché sur ces deux aires de jeux.

Monsieur le Président présente certaines dépenses d'investissement inférieures à 20 K€, notamment la reprise de l'acoustique au foyer culturel. Monsieur le Président et les élus du SIVOM saluent la démarche de l'association la Madeleine d'hier et d'aujourd'hui qui occupe actuellement ces locaux et qui a proposé de financer la moitié de ces travaux compris entre 6 K€ et 8 K€. L'association a proposé de ne pas déposer de dossier de demande de subvention de fonctionnement pendant 6 années, de 2024 à 2029. Pour rappel l'association fait une demande de subvention annuelle de 500 €. Denis LENORMAND précise que l'association déposera un dossier de demande de subvention « à zéro euro » pendant cette période.

A la fin de cette présentation, Monsieur le Président indique que les dépenses inscrites à la section d'investissement ont été abordées en commission travaux. Claude BODET ajoute que beaucoup d'entre elles ont un aspect sécuritaire et réglementaire notamment pour les locaux dédiés aux onduleurs à l'école élémentaire. Il indique également que la création des aires de jeux correspond à un besoin réel de la population de la Madeleine, y compris celle de la salle Saint-Joseph, car il n'y a actuellement pas de lieu de rencontre pour les nourrices.

Jean-Noël DESBOIS trouve que la ligne « Aide financière de la CAF 44 : 126 289 € » (slide 7) prête à confusion car une partie de cette somme correspond bien à une aide réelle mais une autre partie correspond à un emprunt.

Monsieur le Président répond qu'il s'agit d'un prêt à taux zéro, il ajoute qu'une délibération concernant cette aide financière a été prise par la ville de Guérande car le Syndicat n'est pas une entité publique reconnue par la Caisse d'Allocations Familiales. A contrario, la subvention DETR sera versée directement par l'Etat au SIVOM. Claude BODET indique qu'une demande de subvention a été formulée auprès du Département au titre du fonds école.

Monsieur le Président propose de passer au vote pour prendre acte que le débat s'est bien tenu.

Le Comité Syndical prend acte, à l'unanimité, du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2024.

## **2 - Débat d'orientations budgétaires 2024 - Budget annexe vente d'électricité**

Monsieur le Président commente le diaporama présenté en séance.

Monsieur le Président ajoute qu'il n'est pas prévu de reversement du budget annexe vers le budget principal car les panneaux ne sont plus amortis, des investissements seront peut-être à prévoir dans les prochaines années. Jean-Noël DESBOIS indique que le contrat avec EDF a une durée de 20 ans.

Monsieur le Président propose de prendre acte qu'il y a eu débat.

Le Comité Syndical prend acte, à l'unanimité, du débat d'orientations budgétaires du budget annexe vente d'électricité pour l'année 2024.

## **3 - Convention de reversement d'une aide financière perçue par la ville de Guérande au titre de la construction du nouvel accueil périscolaire**

Cette délibération ne suscite aucune remarque.

### **VOTE : À L'UNANIMITÉ**

Monsieur le Président indique qu'une commission travaux ayant pour objet la présentation du rapport d'analyse des offres du marché de construction de l'accueil périscolaire se tiendra le mardi 27 février. Il ajoute que 3 lots sont infructueux dont le terrassement. Jean-Claude DENIE répond que le dossier n'est pas exploitable, on ne sait pas chiffrer un lot terrassement, il n'y a pas de périmètre fixé de l'ouvrage à réaliser et de plan des canalisations. Il est également surpris que les ouvertures prévues soient en bois, le problème est qu'il faudra entretenir régulièrement le bois avec de la lasure. Les ouvertures en alu coûtent aujourd'hui moins chères que le chêne. Claude BODET prévient qu'une modification du type d'ouverture entraînera une modification du permis de construire et donc un rallongement des délais. Monsieur le Président indique que ces remarques de Jean-Claude DENIE seront remontées à la direction des services techniques de Guérande qui lui apporteront une réponse. Jean-Claude DENIE souhaiterait également ajouter que séparer les lots terrassement et VRD pour un projet comme celui-ci n'est pas approprié, le terrassier doit creuser des tranchées pour le VRD qui pose des tuyaux, le terrassier vient ensuite reboucher les tranchées. Ce n'est pas le système le plus simple. Claude BODET répond que la solution serait qu'une entreprise s'engage sur les deux lots.

Monsieur le Président donne la parole à Jean-Noël DESBOIS. Celui-ci voudrait revenir sur la gestion de l'abattage des deux platanes derrière la Mairie-annexe de la Madeleine, il aurait souhaité que la population soit avertie et qu'une explication soit donnée, il ne trouve pas cela pas normal que l'on coupe un arbre sur un parking public sans avoir averti les habitants qui bordent ce parking. Monsieur le Président note la démarche, privilégier la pédagogie.

Monsieur le Président annonce que le prochain Comité Syndical aura lieu le mercredi 20 mars à 18 heures. Il remercie les membres de l'assemblée et leur souhaite une bonne soirée.

La séance est close à 18 heures 35.

**Jean-Noël DESBOIS**  
Secrétaire de séance

**Nicolas CRIAUD**  
Président

